



**EDK | CDIP | CDPE | CDEP |**

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Madame Ursula Renold  
Directrice de l'Office fédéral de la formation  
professionnelle et de la technologie (OFFT)  
Effingerstrasse 27  
3003 Berne

Berne, le 16 mai 2012  
332/16/2012 kr/sch

**Procédure de consultation relative au plan d'études cadre pour la maturité professionnelle:  
prise de position de la CDIP**

Madame la Directrice,

Le 29 février dernier, vous avez ouvert la procédure de consultation relative au plan d'études cadre pour la maturité professionnelle. Lors de sa séance des 10 et 11 mai, le Comité de la CDIP a pris position comme suit sur ce projet:

Le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle, tel qu'il est proposé, est très satisfaisant; il constitue un instrument adéquat et judicieux pour appliquer l'ordonnance fédérale sur la maturité professionnelle (OMPr) du 24 juin 2009. Respectant le cadre fixé par l'OMPr, l'enseignement menant à la maturité professionnelle est structuré de manière pertinente: les personnes en formation et les personnes exerçant une activité professionnelle ont la possibilité d'approfondir leur formation générale et, en particulier, de se préparer à des études HES.

La structure choisie, à savoir cinq orientations pour la maturité professionnelle (technique, architecture et sciences de la vie; nature, paysage et denrées alimentaires; économie et services; arts visuels et arts appliqués; santé et social) paraît appropriée. Elle conduit à une conception bien adaptée des orientations qui répond aux besoins. Le fait de limiter le nombre d'orientations (5) permet en outre une mise en œuvre adéquate tant sur le plan organisationnel que sur le plan financier. C'est pourquoi il faudra absolument renoncer à mettre en place de nouvelles orientations. Etant donné le temps restreint qui est à disposition pour l'enseignement menant à la maturité professionnelle, la différenciation des domaines de formation et des compétences propres aux branches fondamentales et aux branches spécifiques en fonction des exigences requises pour mener avec succès des études dans un domaine HES apparenté à la profession choisie semble pertinente.

La conception du plan d'études cadre permettra de développer l'enseignement menant à la maturité professionnelle et d'accroître encore sa qualité, et aussi de mettre en place, de façon décentralisée, dans les cantons et les régions, une offre de filières de formation pour la maturité professionnelle qui répond aux besoins.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur le projet de plan d'études cadre. Vous trouverez des informations détaillées dans les prises de position des cantons.

Veillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

**Conférence suisse des directeurs  
cantonaux de l'instruction publique**

Hans Ambühl  
Secrétaire général de la CDIP

Copie:

- Membres de la Conférence